



Les chauves-souris de la forêt départementale des Bois Meur et d'Avaugour



Le site

Il est situé à une dizaine de kilomètres au sud-est de Guingamp (Communes de Boquého, Lanrodec, Saint-Fiacre et Saint-Péver).

Il est constitué de deux boisements, l'un ancien et très feuillus à Avaugour et l'autre plus récent et enrésiné à Bois Meur, entrecoupés de zones plus ouvertes (landes, clairières, prairies).



Thomas Dubos



Protocoles de l'étude

- 3 journées de prospection permettant notamment le contrôle de 26 gîtes potentiels (bâtimens, ponts, arbres)
- 12 soirées d'écoutes ultrasonores
- 14 soirées de capture (chauves-souris)



Quelques chiffres

- 13 espèces de chauves-souris recensées,
- 3 espèces remarquables : Pipistrelle de Nathusius, Murin d'Alcathoé, Murin de Natterer
- 3 espèces prioritaires : Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe et Murin de Bechstein.

L'étude des chauves-souris

Les études menées par le Groupe Mammalogique Breton en 2009 et 2010, basées sur différents protocoles (cf encadré ci-contre), ont permis d'identifier treize espèces de chauves-souris (zone très riche pour l'ouest de la Bretagne), avec une caractéristique « forestière » assez marquée : **Petit rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*, **Barbastelle d'Europe** *Barbastella barbastellus**, **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus**, **Pipistrelle commune** *Pipistrellus pipistrellus**, **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii*, **Pipistrelle de Kuhl** *Pipistrellus kuhlii*, **Murin d'Alcathoé** *Myotis alcathoe*, **Murin à moustaches** *Myotis mystacinus**, **Murin de Natterer** *Myotis nattereri**, **Murin de Daubenton** *Myotis daubentoni*, **Murin de Bechstein** *Myotis bechsteinii*, **Oreillard gris** *Plecotus austriacus**, **Oreillard roux** *Plecotus auritus**.

Il s'agit essentiellement d'individus isolés, soit en estivage soit en hibernation, mais 7 colonies de mise-bas ont été répertoriées dans des bâtiments des environs immédiats de la forêt (églises, chapelles, maisons privées) : Pipistrelle commune, Sérotine commune, Barbastelle d'Europe, Oreillard roux et Murin à moustaches.

Lors des recensements chiroptérologiques, il est à noter que douze espèces terrestres ont été notées, parmi lesquelles la Loutre d'Europe et le Muscardin, espèces protégées.



Murin de Bechstein sous le pont du Moulin d'Avaugour

Thomas Dubos

* Espèce dont la reproduction a été établie sur le site (capture de femelles gestantes)



Les secteurs les plus favorables aux chauves-souris



Thomas Dubos

Gîte potentiel pour les chauves-souris (fissure dans un chêne)



● Intérêt du site pour les Mammifères :

La forêt présente dans sa globalité un grand intérêt pour les chiroptères, mais certains secteurs sont particulièrement riches (cf carte ci-contre). On y trouve les éléments suivants :

- les **boisements** contiennent des parcelles âgées de feuillus fournisseuses de gîtes potentiels, mais aussi de grandes allées ou des clairières créant des effets de lisière favorables à certaines espèces (Barbastelles, Pipistrelle commune...).
- les **cours d'eau** (ruisseau d'Avaugour...) et leurs berges (avec parfois des boisements de pente) sont très favorables aux chauves-souris (gîtes et nourrissage).
- plusieurs **mares** (ainsi qu'une ancienne carrière, en eau) fournissent de bonnes quantités d'insectes, nourriture des chauves-souris.
- plusieurs **bâtiments** sont favorables aux chauves-souris (parmi lesquels la ferme de Bois-Meur, ou le pavillon de chasse - d'ores et déjà aménagé en faveur des chauves-souris).
- les **ponts** offrent des gîtes (réels - notamment pour le Murin de Bechstein - ou potentiels) pour les chauves-souris.

La hiérarchisation des enjeux de conservation par espèce désigne le Murin de Bechstein comme espèce prioritaire à prendre en compte (puis la Pipistrelle de Nathusius et la Barbastelle d'Europe).

Propositions de gestion conservatoire

La présence d'eau, de lisières, et de milieux ouverts au sein du massif ainsi que le vieillissement des peuplements sont des éléments déterminants pour les chiroptères. Ils sont à préserver et à favoriser.

Zones boisées :

- ne pas implanter d'éoliennes, meurtrières pour les chauves-souris quand elles sont placées en forêt
- recenser et conserver des arbres à cavités (occupés ou favorables)
- conserver du bois mort sur pied et au sol pour favoriser la présence de cavités et le développement de l'entomofaune
- proscrire l'utilisation des pesticides et le drainage des terrains humides
- reconverter des parcelles monospécifiques de résineux en boisements de feuillus
- privilégier un traitement irrégulier des parcelles forestières
- créer des îlots de sénescence et de vieillissement (pour augmenter l'offre en gîte arboricoles) et augmenter la durée de la rotation forestière (au-delà de 200 ans pour le chêne par exemple)
- maintenir et créer des trouées et zones ouvertes pour renforcer les effets de lisière.

Bâti

- engager un «Refuges pr les chauves-souris» sur la ferme de Bois-Meur
- acquérir d'autres bâtiments, et les aménager en faveur des chauves-souris
- maintenir les anfractuosités sous les ponts.

Cours d'eau et mares : maintenir les mares existantes, en créer de nouvelles.

Fiche réalisée en décembre 2018 par le Groupe Mammalogique Breton (Catherine Caroff) d'après :

Dubos, T., mars 2011. *Etude chiroptérologique des Bois Meur et d'Avaugour, communes de Boquého, Lanrodec, St-Fiacre, et St-Péver. Inventaires, enjeux identifiés, et perspectives de gestion. GMB, Sizun, 46 pages + annexes.*